

PROTOCOLE D'ACCORD «ASSUREURS/ORGANISMES SOCIAUX» : PERFECTIONNEMENT

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
AA258	2 jours - 14 h	Perfectionnement	Présentiel ou à distance	1176,00 €

LIEUX ET DATES :

PARIS

- Du 26/06/2023 au 27/06/2023
- Du 02/10/2023 au 03/10/2023

OBJECTIFS

- Gérer les sinistres corporels.
- Appliquer le protocole d'accord entre assureurs et organismes sociaux.

Information complémentaire :

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr

Pas de date disponible ? contactez-nous à mo-inscriptions@ifpass.fr

POINTS FORTS

Modalités pédagogiques :

Études de cas réalisées en sous-groupes sur les différents thèmes du programme. Corrections et synthèse sur les points importants à retenir.

Formateur(s) :

Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance automobile, formateur expert de l'Iffpass.

PROGRAMME

- A. Introduction
- B. Déterminer les assiettes de recours et imputation des prestations
- 1. Détermination des différentes assiettes protocolaires
 - a) dépenses de santé futures
 - b) assistance à tierce personne
 - c) perte de gains professionnels futurs
 - d) incidence professionnelle
 - e) préjudices subis du fait d'un décès (pertes de revenus des proches...)
- 2. Imputation des différentes prestations de Sécurité sociale
 - a) rente accident du travail
 - b) pension d'invalidité
- C. Liquider les recours
 - 1. Délais et nouvelles pénalités
 - 2. Application des nouvelles tables de capitalisation
 - 3. Spécificité des règlements en cas de partage
- D. Analyser les dernières notes et jurisprudences arbitrales récentes

Validation des acquis :

- Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM

- Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage
- Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation

Personnalisation parcours :

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

PUBLIC

Chargés d'indemnisation automobiles corporels confirmés

Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap : L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat.

[Veuillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici.](#)

PRÉ-REQUIS

Formations IFPASS suivies ou connaissances équivalentes.

AA138

Modalité d'accès :

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

TARIFS ET FINANCEMENTS

1176,00 €
Exonérés de TVA
Déjeuners offerts

CONTACT

mo-inscriptions@ifpass.fr / 01 47 76 58 70

Généré le 08/02/2026 à 23:29